

A l'attention des familles des élèves des classes de troisième

Chers parents,

Quelques informations qui vous permettront d'organiser la poursuite d'études de vos enfants au lycée.

1- Elèves du secteur de recrutement du lycée François Arago et hors secteur :

Pour les enseignements dérogatoires Bachibac, grec ancien, arabe LV3, Portugais LV3, les affectations relèvent de la procédure d'orientation Affelnet.

2- Elèves du secteur de recrutement du lycée François Arago uniquement :

Si votre enfant souhaite suivre un des enseignements non dérogatoires (**Anglais Euro, Latin, catalan LV3, option EPS**) proposés par l'établissement relèvent également de la procédure d'orientation Affelnet (collège).

3- Modalités d'inscription :

Je vous invite à télécharger le dossier sur le site du lycée, ce dernier sera disponible à compter du 15 mai 2023.

Lors de l'inscription de votre enfant au lycée, vous déposerez ce dossier. Après étude des différentes candidatures, un courrier vous sera adressé vous signifiant si votre enfant pourra suivre l'enseignement demandé à la rentrée.

Les inscriptions se dérouleront au lycée François Arago selon les modalités suivantes pour les élèves relevant des secteurs :

Communes	Elèves du secteur des établissements scolaires	Dates et heures
LE SOLER	Collège Jules Verne	Vendredi 30 juin de 14h à 17h30
MILLAS	Collège Christian Bourquin	Vendredi 30 juin de 9h à 12h30
PERPIGNAN	Collège Jean Macé	Vendredi 30 juin de 9h à 12h30
	Collège Madame de Sévigné	Mercredi 28 juin de 9h à 12h30
	Collège La Garrigole	Vendredi 30 juin de 14h à 17h30
THUIR	Collège Pierre Moreto	Jedi 29 juin de 14h à 17h30
TOULOUGES	Collège François Mitterrand	Jedi 29 juin de 9h à 12h30
Elèves hors secteur et dérogatoire		Mercredi 28 juin de 9h à 12h30

Je vous remercie de bien vouloir prendre vos dispositions pour qu'un des représentants légaux soit présent.

En cas d'impossibilité majeure, merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de direction au 04 68 68 19 29.

Afin de procéder à l'inscription définitive de votre enfant vous devrez vous munir des documents suivants :

1- La notification d'affectation

2- Eventuellement le dossier des enseignements non dérogatoires dûment complété (lettre de motivation, bulletins).

Nous nous réunirons, dès les premières semaines de septembre, afin de vous présenter les enjeux de la classe de seconde.

Perpignan, le 24 mars 2023

I. UMBRIA, Provisseure